

## **Responsables d'équipe(s), Pour vous éviter de sombrer dans l'ennui, Pôle emploi pense à vous !**

Au cas où votre charge de travail serait insuffisante, la direction de Pôle emploi Basse Normandie vous a trouvé de nouvelles occupations :

Vous vous occupiez d'une équipe de conseillers, au vu des dossiers présentés au CE du 27 novembre 2014, vous en aurez maintenant 2 voire 3 à superviser !

- Une équipe dédiée à la relation entreprise : avec 2 ou 3 conseillers par site et une continuité de service à garantir, la planification promet de devenir kafkaïenne,
- Une équipe dédiée au 100% WEB, qui nécessitera un écran de supervision en plus de ceux déjà existants et les mêmes problématiques de planification,
- Et pour finir, des conseillers chargés de l'accompagnement global, qui dépendront des REP des l'A2S mais pour lesquels vous devrez trouver un bureau d'accueil et dont vous devrez gérer les rdv en cas d'absence.

Avec la généralisation de mail.net et l'augmentation du flux de mails à traiter, vous devrez procéder à un contrôle accru de l'outil TSCE.

Bien évidemment, des formations adaptées sont prévues afin d'assurer votre montée en compétences et on vous proposera peut-être aussi de suivre la formation « optimiser votre management pour obtenir de la performance » ou « développer votre agilité managériale ». Et tout cela sans que vous soyez remplacé pendant vos absences, bien sur !

Chaque mois, la direction nous présente de nouveaux dossiers qui ajoutent de la charge de travail supplémentaire aux REP, pourtant dans le dossier sur les heures supplémentaires effectuées à pôle emploi, ceux-ci ne semblent pas particulièrement concernés, certains sites n'en déclarant aucune...

Soumis à des injonctions souvent contradictoires, conscients des enjeux stratégiques de l'établissement mais, face à la réalité du terrain, les REP subissent une intensification de leur charge de travail : combien de temps cela pourra-t-il durer ?

Contactez les cadres du SNU : [snusecteurcadre@orange.fr](mailto:snusecteurcadre@orange.fr)

La page du secteur cadres du SNU : <http://www.snutefifsu.org/spip.php?article359>